

UNIVALOM
Siège :
3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 10 septembre 2020

Délibération 2020-15

OBJET : Election des Vice-présidents

Le 10 septembre 2020 à 10h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Caroline JOUSSEMET, Eric MELE, Marion MUSSO, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Khéra BADAOU, Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;
Christophe FONCK, Xavier WIJK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALEND, Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI déléguées de la Commission Syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Procurations :

Membres excusés :

Joseph CESARO délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Marie ANASSE, Anne-Marie BOUSQUET déléguées de la Commission Syndicale ;
Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Françoise BRUNETEAUX, déléguée de la Commission Syndicale ;

Mme BADAOU est désignée en qualité de secrétaire

Le rapporteur expose à l'Assemblée :

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 38
Désignés : 27
(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 38 voix)
Présents : 22
Votants : 32
Procuration.....0
Date de la convocation :
4 septembre 2020

Certifié exécutoire compte-tenu de
la transmission pour affichage aux
Collectivités membres le :

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20200910-2020-15-DE
Date de télétransmission : 14/09/2020
Date de réception préfecture : 14/09/2020

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2014 et celui du 9 septembre 2014 portant modification des statuts d'UNIVALOM et fixant le nombre de sièges au sein du Comité syndical à 38 ;

Conformément aux termes des articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« les dispositions relatives aux maires et aux adjoints sont applicables au Président du Syndicat mixte et aux membres du Bureau » ;

« le Comité syndical élit le Président et les vice-présidents parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu » ;

Vu la délibération prise ce jour fixant la composition du Bureau syndical à un Président, 9 vice-présidents ;

Il est lancé un appel aux candidatures pour l'élection des 9 vice-présidents du bureau du Comité syndical d'UNIVALOM.

Cette élection doit se faire au scrutin uninominal et secret, à la majorité absolue. Il convient de préciser que l'ordre protocolaire des élus est décroissant.

Je vous propose donc de bien vouloir procéder successivement à l'élection des 9 vice-présidents, conformément aux articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque délégué a, à l'appel, de son nom, déposé dans l'urne son bulletin de vote.

Messieurs DELMOTTE et WIJK sont nommés assesseurs pour l'élection des Vice-Président(e)s.

Election du 1^e Vice-président :

Monsieur Eric MELE propose sa candidature.

Le dépouillement du vote par le bureau constitué ad hoc a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre d'inscrits :	38
Nombre de votants :	32
Nombre de suffrages blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	32
Majorité absolue :	17

Monsieur Eric MELE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier Vice-président et immédiatement installé.

Le 1^{er} Vice-Président peut notamment être appelé à suppléer le Président dans le cadre d'une délégation de signature qui fera l'objet de la signature d'un arrêté de délégation spécifique.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20200910-2020-15-DE
Date de télétransmission : 14/09/2020
Date de réception préfecture : 14/09/2020

Election du 2^{eme} Vice-président :

Monsieur Hassan EL JAZOULI propose sa candidature.

Le dépouillement du vote par le bureau constitué ad hoc a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre d'inscrits :	38
Nombre de votants :	32
Nombre de suffrages blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	32
Majorité absolue :	17

Monsieur Hassan EL JAZOULI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

Election du 3^{eme} Vice-président :

Monsieur Marc OCCELLI propose sa candidature.

Le dépouillement du vote par le bureau constitué ad hoc a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre d'inscrits :	38
Nombre de votants :	32
Nombre de suffrages blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	32
Majorité absolue :	17

Monsieur Marc OCCELLI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

Election du 4^{eme} Vice-président :

Monsieur Christophe ULIVIERI propose sa candidature.

Le dépouillement du vote par le bureau constitué ad hoc a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre d'inscrits :	38
Nombre de votants :	32
Nombre de suffrages blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	32
Majorité absolue :	17

Monsieur Christophe ULIVIERI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20200910-2020-15-DE
Date de télétransmission : 14/09/2020
Date de réception préfecture : 14/09/2020

Election du 5^{eme} Vice-président :

Monsieur Roland RAIBAUDI propose sa candidature.

Le dépouillement du vote par le bureau constitué ad hoc a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de votants : 32
Nombre de suffrages blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 32
Majorité absolue : 17

Monsieur Roland RAIBAUDI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième Vice-président, et immédiatement installé.

Election du 6^{eme} Vice-président :

Monsieur Jean Pierre DERMIT propose sa candidature.

Le dépouillement du vote par le bureau constitué ad hoc a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de votants : 32
Nombre de suffrages blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 32
Majorité absolue : 17

Monsieur Jean Pierre DERMIT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé sixième Vice-président et immédiatement installé.

Election de la 7^{eme} Vice-présidente :

Madame Marion MUSSO propose sa candidature.

Le dépouillement du vote par le bureau constitué ad hoc a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de votants : 32
Nombre de suffrages blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 32
Majorité absolue : 17

Madame Marion MUSSO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée septième Vice-présidente et immédiatement installée.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20200910-2020-15-DE
Date de télétransmission : 14/09/2020
Date de réception préfecture : 14/09/2020

Election du 8^{eme} Vice-président :

Monsieur Patrick PEIRETTI propose sa candidature.

Le dépouillement du vote par le bureau constitué ad hoc a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de votants : 32
Nombre de suffrages blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 32
Majorité absolue : 17

Monsieur Patrick PEIRETTI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé huitième Vice-président et immédiatement installé.

Election du 9^{eme} Vice-président :

Monsieur Emmanuel BLANC propose sa candidature.

Le dépouillement du vote par le bureau constitué ad hoc a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de votants : 32
Nombre de suffrages blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 32
Majorité absolue : 17

Monsieur Emmanuel BLANC ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé neuvième Vice-président et immédiatement installé.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- PREND ACTE des résultats ci-dessus énoncés et proclamés par Le Président

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20200910-2020-15-DE
Date de télétransmission : 14/09/2020
Date de réception préfecture : 14/09/2020